



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 53/2025**  
**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION**  
**DU DOMAINE PUBLIC PLACE FRESCOLINI**  
**DANS LE CADRE D'UN VIDE GRENIER**

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-21-1° et L 2122-22-2° ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1, L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°48/2024 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 portant tarification d'occupation du domaine public ;

**Vu** la demande faite par Eric MARTIN, président de l'association CARROS VTT, 775 route des plans 06510 Carros, en date du 11 Juillet 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,

**Considérant** le caractère d'intérêt local de la demande ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'association CARROS VTT, dénommée ci-après l'occupant, est autorisée à occuper le domaine public de façon précaire et révocable, à titre gracieux, dans le cadre de l'évènement « vide grenier » ; sur la place Louis Frescolini.

**Occupation du domaine public :**

- Le dimanche 28 septembre 2025 de 05h00 à 19h00

**Ouverture au Public :**

- Le dimanche 28 septembre 2025 de 07h30 à 18h00

**Article 2 :**

L'occupant prend toutes dispositions relatives aux autorisations préalables nécessaires à la conduite de l'activité qu'il dispense sur cet espace, notamment au regard des réglementations dans les domaines sanitaires ou administratifs.

**Article 3 :**

L'occupant s'engage à veiller à ce que les normes sanitaires en vigueur soient respectées.